

République Française
Département de l' Hérault



Commune de Rosis

Conseil municipal

Séance du 5 Mars 2007 à 20 h 30

Membres présents: M.M. Jacques MENDES - René MAGNALDI - Bernadette PINATON - Eric NAUTRE - Gérard LUNA - Monique DELMAS - Germain FARENC.

Membre(s) absent(s) excusé(s) : - Michel CANOVAS (Pouvoir Jacques MENDES) - Martine CANDEL - Moïse ROQUES - Patrick BONNEL.

Membre(s) absent(s):

Secrétaire de séance : E.NAUTRE.

ADDENDUM

Une erreur s'est glissée sur le PV de séance du dernier conseil municipal du 6 février 2007 rubrique : attribution de subvention à l'association Darts-Club au lieu 122 € lire 153 €.

1 - ENQUETE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2008

Le Maire informe les membres du conseil que la commune aura à procéder a l'enquête de recensement pour **la première fois en 2008.**

Il indique que le second décret d'application de la loi n° 2002-78 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité fixe les nouvelles responsabilités qui incombent aux communes dans le cadre du recensement.

Il précise que l'INSEE souhaite que la répartition des rôles entre la commune et cet organisme, implique qu'à l'occasion de ce recensement, se renforce le partenariat qui a prévalu jusqu'au recensement de 1999.

Il y a lieu de noter qu' afin de formaliser les modalités de ce partenariat, la direction régionale de l'INSEE prendra contact avec la commune dans le courant du 1er semestre 2007 pour définir les moyens qu'il conviendra de mobiliser **pour la collecte de janvier et février 2008.**

Avis du conseil :

Le conseil unanime prend acte de l'information et donne toute latitude au Maire pour désigner la personne qui assurera cette enquête auprès de nos administrés.

2 - TRAVAUX D' ADDUCTION EN EAU POTABLE DU HAMEAU DU CROS

Le Maire indique aux membres du conseil que les travaux d'adduction en eau potable du hameau du CROS , différés pour des raisons de calendrier, doivent débuter début mars.

Il indique qu'il incombe aujourd'hui à la commune, de déterminer les habitations qu'il y a lieu de raccorder au réseau d'eau qui sera mis en place.

Avis du conseil :

Le conseil prend acte de l'information

3 - RESTAURATION ET PROTECTION DE LA SOURCE DE DOUCH

Le Maire rappelle aux membres du conseil qu'il y a lieu de procéder comme nous l'avons envisagé l'an dernier, de solliciter une aide du conseil général pour procéder au nettoyage et à la protection des captages de la source.

Il propose donc de prendre contact avec le cabinet d'ingénierie et l'entreprise qui ont réalisés le bassin et le réseau d'adduction en eau potable, afin de cibler sur le terrain les priorités à dégager.

Il indique qu'à cette occasion, compte tenu des conditions climatiques annoncées, compte tenu du fort débit de cette source, il y a lieu d'envisager à terme, de la relier au réseau d'adduction d'eau de Perpignan de la Grave, pour le renforcer et à plus long terme, d'alimenter le hameau de Rosis qui pose tous les ans des problèmes récurrents d'alimentation en eau potable.

Avis du conseil : Le conseil unanime approuve la proposition du Maire de procéder à des travaux de protection et de nettoyage de la source. Il préconise pour celle du hameau de ROSIS que contact soit pris avec le propriétaire de la source qui alimente en appoint celle de la commune, pour fixer officiellement ce mode d'utilisation.

4 - CESSATION D'ACTIVITE DE LA COLONIE DES P.E.P DE DOUCH

Le Maire porte à la connaissance des membres du conseil, du courrier que vient de lui adresser le Président des PEP qui l'informe que les administrateurs de cette association ont pris la décision de cesser à partir de 2007 l'activité vacances sur leur site de Douch.

Il précise que l'association des PEP fait actuellement procéder à l'évaluation des biens, afin de **les mettre en vente.**

Il indique en outre que le président des PEP reste à notre disposition et nous propose une entrevue susceptible de redéfinir l'avenir du site.

Avis du conseil :

Le conseil unanime prend acte de l'information et demande au Maire de proposer une entrevue au Président des P.E.P, pour plus amples informations.

5 - RESEAU TOURISTIQUE MTS de LACAUNE / CAROUX / PLATEAU DES LACS

Le Maire rappelle aux membres du conseil que le réseau touristique Monts de Lacaune /Caroux/plateaux des lacs, est le regroupement de 3 offices de tourisme dont celui de la Salvétat dont nous sommes membre, 3 Syndicats d'initiatives et 8 communes associées en réseau.

Il précise que **le réseau** a pour vocation entre autres actions, **le développement d'une destination touristique dans sa promotion et son accueil, sa reconnaissance par les prestataires institutionnel, une meilleure connaissance et entente des acteurs touristiques et de leur offre.**

Il y a lieu de noter, que ces principales actions sont : l'édition, la promotion, la commercialisation et la mise en réseau des différents sites internet, la création d'un service de presse pour l'accueil de journalistes, un partenariat avec la presse locale et la participation commune aux salons du tourisme internationaux, nationaux et de proximité (20 cette année) auxquels participe notre déléguée Martine Candel.

Il indique que les membres du réseau (élus et techniciens) se réunissent toutes les six semaines, accueillis dans un secteur différent, avec pour mission, la coordination de zone des actions définies en commun et de décider et coordonner les actions à mener et suivre celles en cours.

Pour information du conseil :

Le conseil unanime apprécie le travail effectué par le réseau qui constitue une force qui agit solidairement pour le développement économique et touristique du territoire.

6 - CESSIION DE FONCIER NON BATI A TITRE ONEREUX

Le Maire informe les membres du conseil, que M.Barbier, propriétaire de l'habitation cadastrée D 499 et du terrain attenant, d'une superficie totale de 74 a 40 ca situés à proximité des carrières Granier, sur le massif du Caroux, a accepté la proposition faite par la commune.

Il rappelle que le montant de la cession de cette portion de terrain de 25m X 75m qui jouxte son habitation et qui fait partie d'une parcelle communale cadastrée D.532 d'une superficie totale de 165 ha 43 a 70 ca, a été fixée à 1 500 €, frais de cession et de bornage à charge de l'intéressé.

Avis du conseil :

Le conseil unanime prend acte de l'information et autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à cette cession.

7 - TRAVAUX D'ELARGISSEMENT DE LA VOIRIE DEPARTEMENTALE A ROSIS

Le Maire indique aux membres du conseil que dans le cadre de la construction d'un nouveau pont à Rosis, la circulation automobile de véhicules légers jusqu'à 3.5 t de PTAC sera déviée par l'ancienne voie départementale qui relie les avels au col de madale, qui nécessite des travaux de re profilage et d'élargissement. La circulation des véhicules P.L s'effectuera par la D188 route de l'Espinouse.

Il indique que pour permettre une bonne circulation automobile, il y a lieu de contacter les propriétaires riverains de cette voie pour les informer qu'ils vont être sollicités par l'agence départementale du Conseil Général de l'Hérault qui va leur demander l'autorisation lors des travaux de re profilage, de procéder à l'élargissement au plus propre et faciliter ainsi en certains endroits, le croisement des véhicules pour permettre d'assurer une meilleure circulation.

Il précise que les travaux sur cette voie, doivent être engagés avant la construction du nouveau pont qui est programmé pour la fin de cet été.

Avis du conseil :

Le conseil prend acte de l'information

8 - ELECTIONS PRESIDENTIELLE - PREPARATION BUREAUX DE VOTES

Le Maire informe les membres du conseil que **les élections présidentielles auront lieu le 22 avril pour le premier tour et le 6 mai 2007 pour le deuxième tour.**

Il indique qu'il y a donc lieu de prendre toutes les dispositions pour que dès l'ouverture de la campagne électorale, les panneaux d'affichage soient prêt à être mis en place aux bureaux de vote de Douch et d'Andabre.

Il précise qu'il y a également lieu de veiller à procéder au nettoyage du bureau de vote de Douch des indications pour la tenue de bureaux de vote par les membres du conseil seront précisées ultérieurement.

Avis du conseil :

Le conseil prend acte de l'information

9 - MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le maire informe les membres du conseil qu'à partir du **12 MARS 2007** la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc met à la disposition de notre commune un agent de la communauté (Pascal Nagol), **sur la base de 45 jours/commune sur 9 mois.**

Il indique que ce dernier sera affecté à des tâches d'intérêt général, sous l'autorité de notre employé communal et précise que **cet employé sera toutefois absent, les mois de juin, août et octobre.**

Avis du conseil :

Le Conseil unanime est particulièrement satisfait de cet acte de solidarité et de soutien que vient de nous témoigner, entre autres, la Communauté de communes aux communes membres.

10 - EMBAUCHE D'UN EMPLOI SAISONNIER

Le Maire propose aux membres du conseil compte tenu des obligations nouvelles créées par l'arrosage des fleurs et autres travaux d'intérêt général, de recruter durant la période du 15 juillet au 15 août, un jeune étudiant sur la base d'un **20 h hebdomadaires**, afin de libérer l'employé communal qui a un emploi du temps particulièrement chargé durant cette période.

Il demande donc aux membres du conseil, l'autorisation d'embaucher cet étudiant et d'engager la dépense nécessaire à ce recrutement saisonnier.

Avis du conseil :

Le conseil unanime émet un avis favorable à la proposition du Maire .

11 - LABELLISATION « 3 EPIS » DU GITE COMMUNAL DE DOUCH

Le Maire informe les membres du conseil que la commission de labellisation des Gîtes de France, vient de décerner « au Gîte Communal de DOUCH » la distinction suprême de « **trois épis** », ce qui fait de cet établissement, un hébergement de qualité, connu et reconnu.

Il indique qu'il tient à remercier les personnels communaux et les élus, qui préalablement à la visite de la commissions de labellisation, ont participé au nettoyage du gîte,

Avis du conseil :

Le conseil unanime est particulièrement satisfait de cette distinction.

12-TELEPHONIE MOBILE - COUVERTURE DES ZONES BLANCHES DE LA COMMUNE

Le Maire informe les membres du conseil qu'après avoir interpellé à plusieurs reprises le conseil général, sur le problème que pose l'absence ou la très grande insuffisance de couverture en téléphonie mobile des hameaux de la partie montagnaise de notre commune, ce qui constitue un handicap économique et social pour ces hameaux à vocation touristique, vient de donner une réponse à ces requêtes.

Il a le plaisir d'annoncer, que prochainement, **un pylône relais sera installé sur cette partie de territoire non couvert par la téléphonie Mobile.**

Il précise qu'en ce qui concerne l'ADSL haut débit, il n'a de cesse de rappeler à la « personne ressource » du Conseil Général, combien cette absence ou insuffisance d'être raccordé aux réseaux des principaux opérateurs, pénalisent les administrés et freine tout développement économique dans notre commune.

Avis du conseil :

Le conseil unanime apprécie cette information

13 - MISE EN PLACE D'UNE SIGNALISATION DIRECTIONNELLE DE LA MAIRIE

Le Maire fait part aux membres du conseil, de la réponse au courrier qu'il avait adressé à la Direction du Pôle de l'Aménagement Durable du Territoire - Département des Routes, du Conseil Général de l'Hérault concernant la signalisation directionnelle de la mairie de Rosis située à Andabre.

Il indique qu'après étude du dossier, le Conseil Général vient de l'informer que satisfaction vient d'être donnée à notre requête, **la mention Andabre (Mairie de Rosis) sera mise en place sur la RD 922 à Saint-Gervais-sur-mare et à la jonction des routes départementales 922 et 53.**

Il espère, que cette mesure sera de nature à mieux orienter les usagers qui s'égarent en cherchant la Mairie au Hameau de Rosis.

Avis du conseil :

Le conseil unanime estime qu'il s'agit d'une première étape, mais qu'il serait plus préjudiciable d'en installer « au col de madale » et « à la pierre plantée ». Il demande au Maire, d'interpeller le Conseil Général à ce sujet.

14 - PROBLEME DE PROPRIETE SUR LA VOIRIE COMMUNALE

Le Maire informe les membres du conseil, qu'afin de déterminer le droit des riverains dans le cadre de la gestion de la voirie communale, notamment celle du chemin du Calvaire à Andabre.

Il propose donc de saisir le géomètre expert afin qu'il établisse un devis de l'état des lieux pour redéfinir le droit des riverains vis à vis de la voirie communale et de rétablir l'assiette de la dite voie.

Il propose également, qu'une fois le compte rendu de l'expert géomètre nous sera adressé, suivant ses conclusions, de consulter certaines personnes pour connaître l'antériorité des opérations effectuées sur ce chemin.

Avis du conseil :

Le conseil prend acte de l'information et autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches pour que le droit de propriété soit établi et respecté.

15 - INFO TOURISME

Le Maire informe les membres du conseil, de l'état d'avancement de nos projets en matière de nouvelles techniques d'informations, de communications et d'info tourisme que nous avons décidés de mettre en place sur la commune notamment :

- La demande de travaux exemptés de permis de construire pour installer le poste d'info tourisme au col de Madale va être adressée à la DDE sous huit jours.
- Les piquets pour baliser les principaux départs des sentiers communaux, sont en préparation.
- Les entrées de hameaux seront dotées d'une affiche de localisation tout prochainement.
- Le fascicule sur la montagne de Rosis et du caroux est en cours d'édition
- Le choix du chalet qui sera mis en place est en discussion.

Avis du conseil :

Le conseil prend acte de l'information.

à DOUCH dans le refuge Marcel Cèbe:

Restauration entière et complète de la cuisine(isolation des murs, mise en peinture de la cuisine- mise en place d'une nouvelle fenêtre PVC avec volet roulant- Installation d'une cuisine équipée complet (plaque de cuisson électrique, four électrique, four micro onde, hotte aspirante, réfrigérateur) - installation de nouveaux radiateurs électriques dans la cuisine et le dortoir. Restauration du hall d'entrée de la salle à manger.

A ROSIS fin des travaux de remise en état par le GIEC de l'aire de loisirs et de l'aménagements des parcelles cédées aux propriétaires riverains

Poursuite des travaux de canalisation des eaux de ruissellement

Pose de la clôture en bois.

Aménagement de l'aire de parking avec mise en place de tout venant

Aménagement d'un espace paysager

Au TOURREL les travaux de remise en état du chemin communal qui permet d'accéder aux résidences nouvelles du hameau, se fera dès la fin des travaux actuellement en cours sur le refuge de douch. Le conseil général attend la réalisation de ses travaux pour entamer des travaux sur la voirie départementale.

QUESTIONS DIVERSES

R.Magnaldi : Interpelle le Maire sur la nécessité de procéder au nettoyage de la buse qui traverse la Chaussée à Rosis et à l'enlèvement de la matte de l'arbre situé au milieu du parking.

Réponse du Maire :

L'employé communal examinera si les travaux de nettoyage nécessitent l'intervention d'une entreprise spécialisée et le GIEC sera sollicité pour enlever la matte de l'arbre.

Bernadette Pinaton demande au Maire de faire le nécessaire pour que le stationnement des véhicules des résidents de l'immeuble « Les Bruyères » soit réglementé.

Réponse du Maire :

Un courrier sera adressé aux résidents pour leur indiquer la réglementation en matière de stationnement et il sera également envisagé de déterminer au sol, les zones d'interdictions et d'autorisations de stationnement.

Le Maire

Jacques MENDES

Info Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc**PISCINE LUDIQUE DE LACAUNE**

Le Maire à le plaisir de vous informer, que les élèves **du Regroupement Scolaire Pabo /Plaisance/Rosis**, viennent de bénéficier pour la première fois, grâce à la volonté des élus de la communauté, de soutenir les familles de notre commune, en prenant à sa charge, les frais de transport des élèves pour se rendre à la Piscine de Lacaune à raison de dix transports en bus par année scolaire. **La participation des familles est fixée fort modestement à 1 €par élève.**

MAISON DU MOUFLON ET DU CAROUX

Le Maire indique que dans le cadre **du Pôle d'Excellence Rurale, la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc** à prévu de créer un lieu d'accueil et de découverte « la Maison du Mouflon et du caroux » qui sera réalisé à Douch au RdC du Refuge Marcel Cèbe.

Il précise que les architectes désignés doivent nous proposer prochainement les plans de la nouvelle restructuration du bâtiment. En outre, la communauté en lien avec la commune vient de convier toutes « les personnes ressources » du massif, à une réunion de travail sur ce projet, qui aura lieu le 14 mars 2007 à Douch.

Il indique que les partenaires institutionnels que sont la région LR et le C.G et l'Etat seront présent sur le PER en général et sur projet en particulier.